



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2022-2023-2024

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière, que le **troisième exercice débutant le 1er janvier 2025** a été déposé le 9 septembre 2024 au Bureau de l'hôtel de ville situé au 10, rue de la Mairie, à Saint-André-d'Argenteuil. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures régulières d'ouverture du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et vendredi de 8h00 à 13h00.

Conformément aux dispositions de *l'article 74.1* de la Loi sur la fiscalité municipale concernant le troisième exercice financier auquel s'applique le rôle d'évaluation, toute demande concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des *articles 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale*, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou au cours de l'exercice suivant.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé : MRC d'Argenteuil, 430 rue Grace, Lachute (Québec) J8H 1M6;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ou www.argenteuil.qc.ca;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 33-97 et 33-2-21 de la M.R.C. d'Argenteuil et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-André-d'Argenteuil ce 9 septembre 2024

Paula Knudsen
Directrice générale et greffière-trésorière